

Actualité sur l'élevage porcin

Lettre d'information amont de l'IFIP



ISSN 1968-259X

septembre 2009

Focus

www.ifip.asso.fr
Un nouveau site internet pour la filière porcine

Au-delà du simple transfert, il est important que les acteurs de la filière puissent S'APPROPRIER facilement les acquis de la R & D.

C'est pourquoi, plus qu'un site internet, l'institut souhaite proposer un Portail de connaissances, Référent pour le porc.

- une Base Documentaire facilitant la recherche d'informations par mots clés,
- des rapports d'études dans des Espaces Pro (à accès limité),
- le suivi permanent des marchés, France et Europe, des rétrospectives et des prévisions,
- des outils en ligne pour calculer sa consommation d'énergie ou des formules alimentaires...
- un Observatoire de la compétitivité des bassins de production du porc,
- une Veille économique internationale organisée autour de brèves et fiches «Pays»,
- le contact direct avec nos experts par domaine d'activité...

autant d'outils que nous vous engageons à découvrir sur notre site et que nous vous présenterons dans une prochaine lettre d'informations spécialement dédiée à cet outil que l'IFIP a vocation à enrichir et faire évoluer pour répondre à vos attentes.

Aussi toute suggestion pour en améliorer le contenu est la bienvenue...

Bonne navigation !
claude.montariol@ifip.asso.fr

Expertise, animation Groupes de travail

La notification des mouvements de porcins à BDPORC est obligatoire



Résultats du 29^{ème} test des terminaux



L'arrêté du 17 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 24 novembre 2005 relatif à l'identification du cheptel porcin rend obligatoire la notification des mouvements de porcins, et en précise les modalités. La notification consiste à transmettre dans un délai maximum de 7 jours les informations décrivant un mouvement d'animaux à BD-PORC, base de données agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 17 juillet 2009 agréant le gestionnaire de la base de données nationale d'identification des porcins).

La base de données professionnelle BDPORC permet de simplifier les démarches réglementaires des éleveurs, d'accroître la réactivité en cas de problème sanitaire, et plus généralement de favoriser la traçabilité à travers l'ensemble de la filière. L'éleveur est responsable de la notification de tous les mouvements d'entrée et de sortie de porcins de son(ses) site(s) d'élevage, en provenance ou à destination d'un autre site d'élevage (même si les 2 sites sont rattachés à la même exploitation), d'un abattoir, d'un centre de rassemblement ou d'un autre pays que la France. Les mouvements de cadavres sont notifiés directement par les établissements d'équarrissage. Il peut déléguer la notification à un tiers (groupement, abattoir, organisme de sélection porcine, ...) ou bien la réaliser lui-même par Internet ou par courrier à l'EdE, en précisant son choix sur le document d'accompagnement du mouvement.

La mise en application immédiate de la notification des mouvements, dès le 17 juillet 2009, est néanmoins assortie d'une période de tolérance lors de contrôles éventuels.

La plaquette d'information « Guide de l'éleveur pour la notification des mouvements de porcins » a été réalisée par l'IFIP, sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, et en partenariat avec BDPORC, l'APCA, la FNP et Coop de France bétail et viande.

Envoyée fin août à l'ensemble des éleveurs, elle est également disponible auprès des organismes techniques concernés et téléchargeable sur le site Internet de l'IFIP, rubrique Traçabilité. Des plaquettes d'information sont également réalisées à destination des abattoirs, des centres de rassemblement et des délégataires.

Contact : alexia.aubry@ifip.asso.fr

Le test des produits terminaux est conduit sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture.

L'Agence de la Sélection Porcine, l'IFIP et l'INRA participent à sa réalisation. Ce test est destiné à fournir des informations objectives sur les mérites respectifs de différentes combinaisons de types génétiques parentaux.

Le 29^{ème} test s'est déroulé de janvier 2008 à mars 2009 à l'unité expérimentale de testage porcs INRA Le Rheu (35). Les contrôles ont porté sur 907 animaux : de 145 à 153 par combinaison et 153 témoins Large White lignée femelle.

5 combinaisons de types génétiques ont été comparées (voir tableau). Les résultats sont parus en septembre dans Techniporc (Vol. 32, N°4, 2009). Ce 29^{ème} test a mis en évidence des différences notables et significatives pour les indices économiques de croissance, de carcasse ainsi que de qualité de viande.

| Maître d'œuvre | Truie | Verrat |
|-------------------|----------------|--------------------------------|
| FRANCE HYBRIDES | Galaxy 900 | FH016 (Maxter 16 ou Maxter M2) |
| GENE + | Youna | Piétrain (LGPC) |
| NUCLEUS | Carlyne | Piétrain (LGPC) |
| PEN AR LAN FRANCE | Naima | db.77 (BHZP en Allemagne) |
| PIC FRANCE | Cambo-rough 15 | PIC 410 |

GUIDE DE L'ELEVEUR POUR LA NOTIFICATION DES MOUVEMENTS DE PORCINS

La notification des mouvements est obligatoire

Elle consiste à transmettre dans un délai maximum de 7 jours les informations décrivant un mouvement d'animaux à BDPORC, la base de données nationale agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture.

Qui est responsable de la notification ?
L'éleveur. Pour le fourrage, c'est l'éleveur fourrageur, et non le propriétaire des animaux.

Que dois-je notifier ?
Tous les mouvements d'entrée et de sortie de porcins de mon (ou mes) site(s) d'élevage. Et notamment les déplacements :
- d'un abattoir,
- d'un centre de rassemblement,
- d'un autre pays que la France.

Quelles informations dois-je notifier ?
Les informations présentes sur le document d'accompagnement des mouvements.

Comment notifier ?
- je délègue la notification à un tiers (délégataire),
- je réalise moi-même la notification par Internet,
- je réalise moi-même la notification par courrier à mon EdE.

Une base de données professionnelle agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture

BDPORC

Pour toute question, contactez votre groupement, votre EdE ou votre correspondant régional BDPORC. Référent disponible sur le site de BDPORC.

| | |
|--|---|
| Expertise Groupes de travail | 1 |
| Résultats d'études et travaux en cours | 2 |
| Retour de salon et séminaire | 3 |
| Veille réglementaire | 4 |
| Actualité IFIP | 4 |



Les bâtiments de contrôle utilisés nécessitant des travaux de rénovation, le 30^{ème} test des terminaux a été différé.

Cependant en 2010, en attendant le démarrage des travaux, une expérimentation s'inscrivant dans la théma-

tique **castration**, sera menée sur porcs charcutiers afin d'évaluer les différences de **performances d'engraissement, de carcasse et de qualité de viande entre sexes (femelle, castrat et mâle entier)**.

Contact : claire.hassenfratz@ifip.asso.fr

Résultats d'études et travaux en cours



Elaboration d'un outil pour le diagnostic-conseil énergie des bâtiments d'élevage



La réalisation en 2006 d'une étude par l'IFIP à la demande de l'ADEME a permis de disposer d'un **référentiel précis sur les consommations d'énergie** (directes) dans les bâtiments d'élevage. Sur cette base, un **outil de diagnostic simplifié** avait été réalisé et mis en ligne sur le site de l'IFIP, permettant à chacun de situer ses consommations énergétiques par rapport à une moyenne nationale.

Depuis, sont parus les conclusions du « Grenelle de l'environnement » et, récemment, le **plan de performance énergétique**, visant la réduction des impacts environnementaux des élevages, dont celle des consommations d'énergie fossile.

Dans ce contexte, l'IFIP (avec le concours financier de l'ADEME) a développé un **outil de diagnostic-conseil énergie**, plus approfondi que l'indicateur précédent. Ce logiciel propose une analyse détaillée des consommations d'énergie **par stade physiologique** (gestation, maternité, post-sevrage, engraissement) et **par poste** (ventilation, chauffage, alimentation, éclairage). Pour assurer au mieux l'opérationnalité de l'outil, un compromis a été recherché entre **la précision et le temps requis** pour la mise en œuvre du diagnostic.

L'outil tient en 2 écrans, l'un de saisie des informations, l'autre de présentation des résultats ; une version « papier » de la page de saisie est également disponible et permet à l'éleveur de pré-remplir la majorité des informations nécessaires.

Un indicateur, **l'indice de consommation énergétique de l'élevage (ICE)**, permet de comparer les consommations globales de l'élevage (en kWh/kg de carcasse) aux références. Les résultats sont illustrés par **5 graphiques** présentant la répartition des consommations d'énergie par stade physiologique puis, pour chaque stade, par poste.

Chaque résultat est comparé à une valeur de référence **adaptée à la situation de l'élevage** concerné (zone géographique, ...), ce qui permet de cibler rapidement les postes et/ou les stades physiologiques les plus « énergivores ». Une liste hiérarchisée des principaux **leviers d'action**, adaptée à sa situation, est alors proposée à l'éleveur.

Les informations saisies et les résultats sont stockés dans une **base de données** propre à chaque utilisateur. Il est possible de modifier un diagnostic précédemment réalisé et de consolider le référentiel à partir des résultats de ces diagnostics.

L'outil de diagnostic-conseil énergie est actuellement en phase de **tests en élevage** et devrait être disponible dans une version définitive au 1er trimestre 2010.

Contact : michel.marcon@ifip.asso.fr

Optimiser les paramètres du fonctionnement des laveurs d'air

Le lavage d'air permet d'agir à la fois **sur les émissions d'ammoniac et les odeurs, tout en réduisant les quantités de poussières rejetées hors des bâtiments**. L'air à traiter traverse un maillage de structure alvéolaire auto-ensemencé, constamment humidifié par des rampes de brumisation. Il s'opère ainsi une solubilisation de certains des composés chimiques présents dans l'air, tel l'ammoniac, ainsi qu'une dégradation biologique de certains composés non solubles. Cela confère à cette technique des **rendements potentiellement intéressants**, tant pour l'ammoniac (de 50 à 90 % d'abattement) que pour les odeurs (de 50 à 70 %).

Depuis plusieurs années, l'IFIP s'est attaché à acquérir des données sur les laveurs d'air : niveaux d'efficacité atteints vis-à-vis des odeurs, de l'ammoniac et des poussières, mais aussi analyse des spécifications techniques déterminant cette efficacité. De nombreuses mesures, ont permis d'établir des **recommandations pour la conception** des laveurs, s'agissant par exemple de la **surface de maillage** (corps du laveur), de la **vitesse de l'air à traiter** ou des interactions entre ces paramètres. Ces différents acquis ont donné lieu à des articles de vulgarisation ou des sessions de formation.

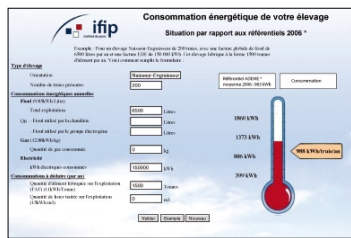
Dans certaines conditions d'implantation, et parfois même malgré des spécifications techniques satisfaisantes, le niveau de performance obtenu peut être insuffisant, tant sur les odeurs que sur l'ammoniac.

Le type de maillage employé mais aussi **le taux de renouvellement des eaux de lavage** selon la quantité des polluants à traiter apparaissent comme des paramètres difficilement maîtrisés tant par les utilisateurs que par les équipementiers. C'est pourquoi l'IFIP engage à partir du 4^e trimestre (avec le soutien de l'ADEME) un programme d'étude de 24 mois sur le sujet. Dans la station expérimentale de Romillé (35), des unités-pilotes seront mises en œuvre en sortie de salles d'engraissement, afin d'étudier l'incidence du taux de renouvellement de l'eau sous diverses conditions (concentration en ammoniac dans l'air à traiter, pH des eaux de lavage, ...).

Les résultats obtenus seront mis en relation avec **la consommation en eau du procédé et les caractéristiques des eaux rejetées**.

A noter aussi que, dans le cadre de l'application de la directive européenne IPPC (2008/1/CE) et de la révision du **BREF Elevages** (cf lettre IFIP - mars 2009), différentes techniques ont été proposées comme futures MTD (Meilleures Techniques Disponibles) applicables aux **installations de plus de 2 000 porcs de plus de 30 kg ou 750 emplacements de truies**. Le lavage d'air fait partie des **techniques candidates proposées par la France**.

Contact : nadine.guingand@ifip.asso.fr



Laveur d'air

Etablir le bilan carbone de la production du porc



Il y a aujourd'hui un consensus international sur la nécessité de réduire les émissions planétaires de gaz à effet de serre (GES) pour limiter le réchauffement climatique. Le secteur agricole est directement concerné car il représente en France 19 % des émissions, dont près de la moitié est due aux élevages. Par ailleurs, les engagements s'accroissent :

- **2007** : lors de la conférence de Bali, 187 pays s'engagent dans une réduction de leurs émissions de GES, de 20 % en 2020, 50 % en 2050

- **2008** : la Commission Européenne adopte le « paquet climat-énergie » et l'objectif dit des « 3 fois 20 » (soit, d'ici 2020 : - 20 % de GES, 20 % d'économies d'énergie, 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie)

- **2009** : plus ambitieuse, la France envisage (Grenelle de l'Environnement) de diviser par 4 ses émissions de GES entre 1990 et 2050.

Pour cela, la France se dote d'outils : (1) à l'horizon **2011**, un **affichage pour les produits de consommation**, directement en relation avec la problématique du réchauffement climatique : le « **bilan carbone** » des produits ; (2) en **2009**, une « Conférence de consensus » sur un projet de « **Contribution Climat Energie** » (**taxe carbone**).

Le bilan carbone constitue un indicateur, dans le cadre plus général d'une méthode de calcul, l'**Analyse de Cycle de Vie (ACV)** : il prend en compte les **émissions de GES directes et indirectes (liées aux intrants) associées à la fabrication d'un produit**. Or l'expertise souligne* un manque de données agricoles françaises pour renseigner ces bilans. L'IFIP s'implique donc dans l'acquisition de **données représentatives des élevages porcins français, sensibles à leur diversité (interélevages) et à leurs voies de progrès (intra-élevage)**. Pour la partie amont, les instituts techniques ont mobilisé leurs expertises dans la construction en commun d'un **guide méthodologique d'estimation des impacts** de l'agriculture sur les émissions de GES nommé **GESTIM**. L'application de cette méthode à la ferme nationale porcine française conduit à un bilan carbone moyen de 2,71 kg d'équivalent CO₂/kg porc vif (à la sortie de l'exploitation).

Ce bilan prend en compte les émissions gazeuses et les consommations d'énergie liées à l'activité biologique des

animaux et la gestion des déjections, l'activité du sol, la mécanisation de l'élevage et des cultures, la fabrication et l'approvisionnement des aliments, semences, produits phytosanitaires et fertilisants. Il intègre aussi la diversité : des stratégies d'approvisionnement en matières premières, des types de bâtiments, des modes de gestion des effluents, ... Mais ce résultat reste très dépendant des hypothèses de calcul et facteurs d'émission utilisés. Des travaux sont donc engagés pour préciser les flux directs insuffisamment cernés (comme les émissions lors du stockage des lisiers). Par ailleurs, les émissions indirectes sont complexes à établir et dépendent de la méthode choisie et de données externes pas toujours cohérentes qu'il faut analyser.

Enfin, le projet national d'étiquetage est destiné au consommateur : l'IFIP s'applique donc à **construire ce bilan carbone à tous les stades de la filière jusqu'au produit final**.

**Contacts : sandrine.espagnol@ifip.asso.fr
solene.lagadec@ifip.asso.fr**

Elevages de porcs de demain : vers une déclinaison régionale



L'étude « **Quels modèles d'élevage d'avenir pour la production porcine française ?** »¹ a été réalisée afin d'aider le secteur porcine français à imaginer son futur. L'analyse a permis d'identifier **les contraintes** qui conditionnent la réussite de la production (état actuel des élevages, besoins de compétitivité, réglementation, aspiration des éleveurs...). Les modèles proposés² constituent des réponses à ces contraintes, une **base de réflexion** pour l'avenir ainsi qu'un outil pour rechercher des **consensus entre les éleveurs, la société et l'administration**. Depuis le début de 2009, les résultats de cette étude ont été présentés dans différentes circonstances (JRP, instances dirigeantes et assemblées générales d'organisations professionnelles nationales ou régionales, ainsi que de groupements de producteurs, séminaires internes de firmes...). Des **régions** ont aussi souhaité approfondir une réflexion prenant davantage en compte leurs **spécificités**, que ne l'a fait l'étude menée au niveau national. Elles ont demandé à l'IFIP de les **accompagner dans cette démarche**. Ces travaux sont appelés à se poursuivre dans les prochains mois.

Contact : christine.roguet@ifip.asso.fr

Retour de salon et séminaire



Interpig 2009 : séminaire annuel de Linz (Autriche), les 29 et 30 juin

Interpig est un **réseau international de spécialistes de l'économie de la production porcine** (d'instituts de recherche ou développement, de Ministères de l'agriculture...), principalement européens, mais aussi du continent américain. Chaque année, un séminaire les réunit pour des **échanges sur la situation des élevages et de la production dans les différents pays**.

Son objectif principal est d'actualiser un modèle harmonisé de **coût de revient du porc**, construit à partir de données de **performances techniques et de prix** disponibles dans chaque pays.

Une synthèse de ces résultats est disponible sur le site internet de l'IFIP**. Une part importante du séminaire est consacrée à l'**harmonisation des méthodes**, afin de rendre les comparaisons plus pertinentes.

Quelques informations issues du séminaire annuel d'Interpig tenu à Linz (Autriche), les 29 et 30 juin 2009 sont présentées ci-contre.

En 2008, les coûts de production calculés dans le modèle Interpig ont augmenté de **9 %** en moyenne par rapport à 2007. Selon les pays, les évolutions sont variables : **+ 18 % au Danemark, de + 10 à + 13 % en France, Allemagne, Pays-Bas et Suède**, les autres pays ont connu des augmentations inférieures à 10 % (+ 5 à + 9 %). Les écarts selon les bassins proviennent en grande partie du **poste aliment : + 31 % au Danemark, + 22 ou 23 % en Allemagne, France et Suède** et inférieure dans les autres pays.

La productivité a gagné un **porcelet sevré par truie et par an** dans les principaux bassins de production : **Danemark, Pays-Bas et France** en particulier. Les résultats du Danemark et des Pays-Bas ont dépassé ceux de la France. Les performances de croissance sont stables ou en légère progression sauf **au Danemark où le GMQ en engraissement a progressé de 35g/jour**. Les **indices de consommation** sont restés stables, voire en légère dégradation, sauf au Danemark où il a diminué de 0,03 entre 2007 et 2008. Le prochain séminaire sera organisé par l'IFIP en France en juin 2010.

**Contacts : brigitte.badouard@ifip.asso.fr
boris.duflot@ifip.asso.fr**



(1) Rapport téléchargeable sur www.ifip.asso.fr, étude pilotée par l'IFIP, avec la participation de partenaires professionnels des régions, financée par le Ministère de l'Agriculture

(2) Cf. présentation synthétique dans Actualité sur l'élevage porcine, IFIP, mars 2009

*cf. journées ACV ADEME - octobre 2008

**<http://www.ifip.asso.fr/observatoire-competitivite-elevages-porcins-monde-graphique.html>



* Voir Lettre d'information de Juin 2009
 ** Voir dans cette Lettre « La notification des mouvements de porcins à BDPORC est obligatoire »

Veille réglementaire

Sanitaire

■ La Note de Service DGAL/SDSPA/N2009-8219 du 29 juillet 2009 actualise la définition de l'Institut de Veille Sanitaire d'un cas possible de grippe A (H1N1)v, nouveau variant, et actualise les instructions de la note de service N2009-8151 du 27 mai 2009* :

« Outre [les] règles classiques de biosécurité, il convient de recommander pour toute personne travaillant dans des élevages porcins, ([présentant un] syndrome respiratoire aigu à début brutal, avec signes généraux - fièvre >38° ou courbature ou asthénie – et signes respiratoires - toux ou dyspnée), d'éviter tout contact avec les animaux de l'élevage, afin d'éviter la contamination des porcs, et ce durant toute la durée que persistent les symptômes ».

■ L'Arrêté du 20 août 2009 [NOR : AGRG0919639A, JORF n°198 du 28 août 2009, texte 43] établit les mesures financières appliquées par l'Etat dans le cadre de la lutte contre la maladie d'Aujeszky : participation aux mesures de prophylaxie collective ainsi qu'aux opérations de décontamination des locaux au terme de l'assainissement des exploitations infectées ; rémunération des vétérinaires sanitaires pour les opérations de police sanitaire ainsi que des laboratoires ; indemnisation pour l'abattage des porcins suspects, infectés, susceptibles d'être infectés ou vaccinés.

■ Dans le cadre de la lutte contre la peste porcine classique chez les sangliers sauvages, l'Arrêté du 27 juillet 2009 [NOR : AGRG0918634A, JORF n°198 du 28 août 2009, texte 39] modifie les modalités du traitement auquel doivent être soumis les cadavres de sangliers sauvages mis à mort par arme de tir dans une zone infectée (déterminée à la suite de la confirmation d'un cas primaire de peste porcine classique sur un sanglier sauvage).

■ L'Arrêté du 1^{er} juillet 2009 [NOR : AGRE0914544A, JORF n°159 du 11 juillet 2009 – texte 36] fixe les conditions de reconnaissance du titre de vétérinaire spécialiste par le Conseil national de la spécialisation vétérinaire. Parmi les spécialisations concernées, il y a celle de « gestion de la santé et de la qualité en production porcine ».

VIENT DE PARAITRE



Synthèses de Baromètre Porc

- Août : **GMS : prix et marché national, au cœur des préoccupations**
- Septembre : **marché mondial du porc, les échanges subissent la crise financière**



TechniPorc (mai-juin) :

- Comportement du consommateur : de l'intention à l'acte d'achat
- Les bâtiments d'élevage : perspectives et évolutions
- Face aux crises porcines, quels outils de gestion des risques d'avenir ?
- Les résultats des élevages de porcs français en 2008
- Observatoire de veille internationale : l'Ukraine
- Les coûts d'investissements des bâtiments en 2008
- GIE Villefranche Grand Sud : des réponses au développement durable

TechniPorc (juil-août) :

- Résultats du 29^{ème} test de contrôle des produits terminaux
- La notification des mouvements de porcins devient obligatoire
- Le point sur la transmission de virus par consommation de viandes
- Première estimation de l'empreinte carbone de la production porcine
- Viandes de porcs marinées : intérêts technologiques et sensoriels

Contact abonnement :

paola.palmero@ifip.asso.fr

Actualité IFIP

Colloque européen « Bâtiments d'élevage du futur » les 22 et 23 octobre 2009 à Lille

Organisé par le RMT « Bâtiments d'élevage du futur » auquel participe l'IFIP aux côtés de l'Institut de l'élevage, des Chambres d'agriculture et de l'ITAVI, ce colloque propose un tour d'horizon des actions de R&D relatives bâtiments d'élevage avec pour objectif de développer un réseau de compétences européen. Michel Marcon de l'IFIP interviendra sur le diagnostic énergétique le 22 et animera un atelier dédié aux bâtiments porcins le 23 auquel participeront des chercheurs étrangers, l'un portugais sur les unités préfabriquées de + de 3000 truies et leur impact environnemental, l'autre slovaque, sur le bruit dans les bâtiments d'élevage porcin (en langue anglaise).

Contact : michel.marcon@ifip.asso.fr

3^{èmes} Rencontres « Travail en élevage » les 19 et 20 novembre 2009 à Rennes

Organisées dans le cadre du RMT «Travail en élevage» auquel participe l'IFIP en partenariat avec l'Institut de l'Élevage, des Chambres d'Agriculture, l'Itavi et l'INRA, elles ont pour objectif de mutualiser les acquis, échanger, partager les expériences de terrain conduites ces dernières années et dessiner les pistes d'avenir. Une séance plénière sera dédiée aux enjeux d'organisation du travail dans la filière porcine. Pour + d'informations : inst-elevage.asso.fr.

Contact : christine.roguet@ifip.asso.fr

Identification

■ Trois Arrêtés du 17 juillet 2009 [NOR : AGRG0916784A, AGRG0916783A, AGRG0916834A, JORF n°170 du 25 juillet 2009 – textes 34, 35 et 36] ainsi que la Note de Service DGAL/SDSPA/N2009-8218 du 28 juillet 2009 rendent obligatoire la notification des mouvements de porcins à BDPORC et en spécifient les règles et modalités**.

Contact : claire.hassenfratz@ifip.asso.fr

Nouveautés

De nouvelles fiches INRAPORC (voir site rubrique « Outils »), de nouvelles fiches Pays (la Roumanie, chiffres clés de l'UE) et des brèves - Voir rubrique **Veille internationale** du site IFIP.

Toujours disponibles

Le bilan d'activité IFIP 2008, le catalogue des éditions IFIP, le Porc par les chiffres...

Rencontres de l'IFIP au Space 2009

Les visuels des présentations IFIP sont téléchargeables sur le site internet (www.ifip.asso.fr, page accueil/actualités) ; des vidéos des interventions IFIP seront également mises en ligne courant octobre.

Prochaines formations IFIP 2009

- Analyse technico-économique des résultats 18/19 nov.
- Salmonelles et autres contaminants 19/20 nov.
- Dynamique d'infection et maîtrise de la santé en élevages 24 nov.
- Diagnostic conseil énergie en bâtiments d'élevages porcins 24/25 nov.
- InraPorc : applications à l'alimentation de la truie et du porc charcutier 24/25 nov.
- Conduite des porcelets issus de l'hyperprolificité 24/25 nov.
- Transformer du porc à la ferme 25-27 nov
- Analyse financière et mesure de la performance des élevages de porc 02/03 déc.
- Conduite des porcelets issus de l'hyperprolificité 08/09 dec

Contact : françoise.dufour@ifip.asso.fr

Demandez les catalogues des formations IFIP 2010 (Amont ou/et Aval), bientôt disponibles...

IFIP Rennes - Le Rheu

La Motte au Vicomte B.P. 35104 - 35651 Le Rheu Cedex
 Tél. : + 33 (0)2 99 60 98 20 - Fax : + 33 (0)2 99 60 93 55

IFIP Maisons-Alfort

7 av., du Général de Gaulle - 94704 Maisons-Alfort Cedex
 Tél. : + 33 (0)1 43 68 57 85 - Fax : + 33 (0)1 43 76 07 20

IFIP Toulouse

34, boulevard de la Gare - 31500 Toulouse
 Tél. : + 33 (0)5 62 16 61 70 - Fax : + 33 (0)5 61 54 32 63